



Association France Laser ILCA

Newsletter n° 14- septembre 2024

Bonjour

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION FRANCE LASER ILCA

Le Conseil d'Administration de l'AFLI vous prie de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire par lien zoom le samedi 19 octobre 2024 à 10 h00.

Cliquez sur le lien convocation pour pouvoir avoir les accès de connexion.

<http://www.francelaser.org/Nouveau/Association/convocation%20AG.docx>

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023
- Rapport moral – Compte-rendu sportif – Relations internationales
- Perspectives 2025
- Rapport financier - Comptes de l'exercice 2023 et budget 2025
- Élections au Conseil d'Administration
- Questions diverses

Jean-Luc MICHON, Président de l'AFLI

QUESTIONS ECRITES et candidature au comité directeur AFLI

Merci de bien vouloir nous faire parvenir vos questions écrites et candidature, avant le 10 octobre 2024 à

infos@francelaser.org

Calendrier AFLI: <http://www.francelaser.org/Nouveau/Avis/calendrier%202024.php>

Europa Cup, Euromasters et championnats d'Europe : <https://eurilca.eu/>

Championnats du Monde : <https://sailing.laserinternational.org/public/site/event-list>



Félicitations à Nathan Wherle Champion d'Europe 2024 U 16 en ILCA 4 à Izola, Slovénie

Et champion de France Espoirs ILCA 4 2024. Bravo !

Règlementation accompagnateurs et entraîneurs :

La division 240 impose un certain nombre de règles aux accompagnateurs et entraîneurs dont celui du coupe circuit.

Ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité des coureurs sur l'eau. Trop d'accidents ont lieu chaque année, mortels ou entraînant des mutilations.

La FFVoile a publié une réglementation concernant les entraîneurs et accompagnateurs

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/Reglementation_accompagnateurs_compet_FFVoile_2024.pdf

Il est rappelé qu'en l'absence d'un système électronique à commande sans fil, le port permanent du coupe-circuit est obligatoire pendant que le moteur est en marche.

Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

L'AFLI demande que sur tous les avis de course des épreuves de son calendrier figure obligatoirement cette partie essentielle à la sécurité.

Cotisation AFLI 2025 :

Elle est obligatoire pour participer aux régates de tout niveau ! Elle n'a pas augmenté depuis 1999.

La FFVoile a décidé d'imposer une cotisation pour les classes affiliées, nous n'en connaissons pas le montant pour 2025. Mais cela pourrait avoir une incidence sur la cotisation AFLI.

Dès que vous aurez adhéré, vous recevrez une carte EurILCA de membre en format pdf par email. Surveillez votre boîte de courrier indésirable au cas où vous ne la trouvez pas dans votre boîte de réception. Le nombre de places au championnat d'Europe et du Monde dépend du nombre d'adhérents.

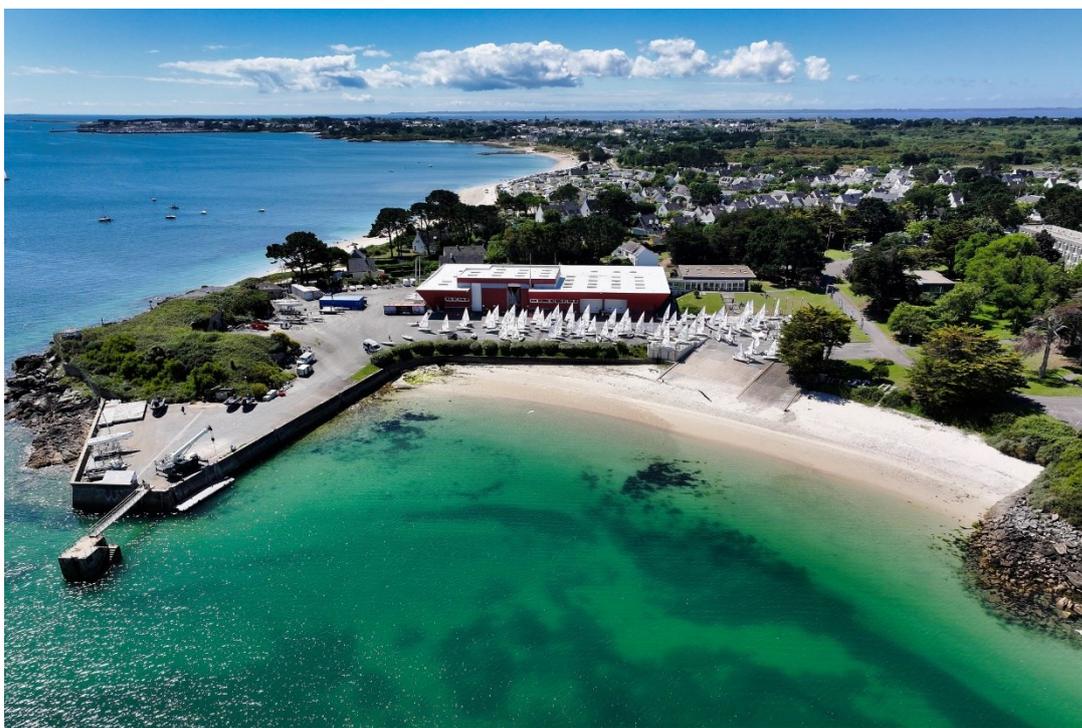
Attention si vous avez postulé pour un championnat d'Europe ou du monde, vous ne serez pas validé par l'AFLI si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation.

<http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>

628 : c'est le nombre d'adhérents au 31 aout 2024 à l'AFLI car notre exercice s'arrête fin aout et nous payons une redevance de 10 euros par adhérent à l'ILCA.

Compte-rendu en ligne AG 2023 :

<http://www.francelaser.org/Nouveau/Association/CR%20AG%20AFL%202023.pdf>



Internationaux de France 2024 à Quiberon

Dons à l'AFLI=Réduction d'impôt

L'AFLI est reconnue association d'intérêt général et il est donc possible d'effectuer des dons ouvrant droit à réduction d'impôt au titre de l'article 200. Le don des particuliers ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% à 75% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable. La réduction est de 60% dans le cas d'une entreprise. Ce don ne doit pas correspondre au paiement de la cotisation mais à un versement spécifique. Il est possible de faire ce don lors du paiement de sa cotisation AFLI.

Vous recevrez le document pour les impôts directement par Hello Asso par qui l'AFLI passe pour les adhésions en ligne.

Jeux Olympiques 2024 à Paris (Marseille pour la voile et le football)

Des jeux mémorables avec une ambiance de folie et un super boulot de Paris 2024 avec chaque jour 12500 spectateurs à proximité des participants sur le site du Roucas blanc à Marseille pour les encourager. Un super accueil spectateurs avec des animations et une sécurité maximum.

Un investissement de 49 millions d'euros pour une nouvelle marina à Marseille.

Une superbe arrivée de la flamme olympique en provenance de Grèce.

Une ville très agréable, dynamique avec des restaurants top, un vieux port superbe, un cadre magnifique avec les îles du Frioul, des superbes couchers de soleil et plein d'activités à y faire. Une belle qualité de vie. Un effort était fait pour rendre la ville plus propre mais des Marseillais disent sur les réseaux sociaux que ce n'est plus le cas depuis la fin des JO.

On retiendra la réticence de la nouvelle municipalité succédant à JC Gaudin de les organiser et ayant voulu tout stopper mais le projet était déjà bien avancé et soutenu aussi par la métropole et la région. Des infrastructures comme les gradins ont été abandonnées mais au final la ville s'est bien engagée dans la préparation et dans les JO avec par exemple un petit village d'animations au niveau de la plage du Prado.

Mais beaucoup demandent pourquoi Marseille a été choisi au détriment de La Rochelle ou Hyères. Ces détracteurs répondent que la période choisie pour les JO est celle des vacances des Français du 1^{er} au 15 août. C'est aussi la période la plus chaude donc fortement anticyclonique. Cela entraîne des brises thermiques sur Hyères ou encore La Rochelle (entre 15 et 20 nœuds tous les jours pendant les JO).

Mais à Marseille pas de vent, mais les ILCA auront cependant une journée avec une brise de mistral de 15 à 20 nœuds.

Du coup peu ou pas de voile à la télévision française ni ailleurs car ce fut la pétote comme ils l'appellent ici. Très peu d'heures de navigation pour les séries à foils comme le Kite foil et l'iQ foil et des jours sans vent du tout. Il a fallu utiliser le jour supplémentaire du 9 août et ça a coûté très cher du fait du décalage du début du démontage.

Et les Français dans tout cela ? La France termine 8^{ème} nation et était pourtant une des rares engagées dans les 10 séries présentes au JO. Et cela derrière des pays comme l'Autriche présente seulement dans quelques séries et qui décrochent 2 médailles d'or.

Notre salut viendra des féminines : de Sarah STEYAERT, championne du monde de laser en 2008 qui pour sa 4^{-ème} participation aux JO décroche une superbe médaille de bronze avec Charline PICON qui elle, décroche sa troisième médaille olympique. Ainsi que Laurane NOLOT avec une superbe médaille d'argent en kite foil femme.

Bravo mesdames ! Chapeau bas !

Et en ILCA, pas de vraies surprises chez les femmes avec quasiment les mêmes régatières qu'au test event 2023 lors de la médal race. Marit BOUWMESTER et Anne-Marie RINDOM glanant les 2 premières places, la troisième est arrachée de haute lutte par la norvégienne. Côté française Louise CERVERA termine 10^{ème} (en 2023 au test event de Marseille, Pernelle MICHON avait terminé 8^{ème}).

Chez les hommes, pas de vraie surprise pour les deux premiers, l'Australien Matt WEARN empoche sa deuxième médaille d'or de suite et Pavlos KONTIDES une seconde médaille d'argent après celle de Tokyo. La surprise est venue du péruvien Stefano PEISCHERIA qui décroche une médaille de bronze. Jean-Baptiste BERNAZ

5ème en 2023 au test event, rate ses 5^{ème} JO sur son plan d'eau marseillais et termine 12ème.

Il reste un bel héritage : une marina olympique et une montagne de matériel nautique donné à la FFvoile.



Jean Baptiste BERNAZ aux JO de Marseille 2024



Développement durable : Chaussettes de mât

En vertu de sa politique de défense des océans et de la planète, l'AFLI suit l'exemple de l'EurILCA et interdit les pochettes d'identification ou le scotch pour identifier les groupes.

Chaque concurrent doit maintenant venir avec sa ou ses chaussettes. Elles doivent être en tissu d'au minimum 30 cm de hauteur (le mieux est avec de l'élastomère pour que cela soit un peu élastique. On peut l'enfiler sur le bas de mât ou utiliser du velcro).

Il faut les conserver pour les régates suivantes et les réutiliser.

ATTENTION : Obligatoire au National d'automne 2024 en octobre à Hyères.

Rappel

Tirage au sort de lots lors des régates nationales et finales des championnats régionaux :

Un tirage au sort de plus de 2000 euros de lots a eu lieu lors des Internationaux de France à l'ENVSN-Quiberon.

Merci à ROOSTER-France pour ces dons de lots.

Merci à Claudine Tatibouet et Gilles Grenier

Prochain tirage au sort lors du National d'automne à Hyères





Internationaux de France 2024 ENVSN Quiberon

Sélections grandes épreuves 2025 :

Le règlement est en ligne sur le site de l'AFLI

<http://francelaser.org/Nouveau/Reglements/Selectionsgrandesepreuves.pdf>

Les sélections : Comment ça marche

<http://francelaser.org/Nouveau/Reglements/Mode%20d'emploi%20des%20championnats%20d'europe%20et%20du%20monde.pdf>

Nos partenaires 2024, si vous souhaitez devenir partenaire de l'AFLI, contactez-nous.



Coupe de France Master 2024

Elle aura lieu à Hyères lors du National d'automne 2024

Comme chaque année des magnums récompenseront les 3 premiers de chaque catégorie.

Rappel :

On devient master dès que l'on atteint 30 ans le premier jour de la régates concernée.

Inscription en ligne AFLI aux régates :

Régates régionales, championnats régionaux (Atlantique, Manche Est, Grand est et Méditerranée), épreuves nationales : National d'Automne 2025, etc.

Allez sur la rubrique régates du site internet de l'AFLI :

<http://francelaser.org/inscriptions/>

Les liste des adhérents à l'AFLI est consultable sur le site de l'AFLI :

<http://www.francelaser.org/Nouveau/coueurs/courparregion2alpha.htm>

Jean-Luc MICHON, Président de l'AFLI

Amitiés à tous et à bientôt sur l'eau,

Pour le comité directeur

Jean-Luc Michon, 187450
Président de l'AFLI



Il n'est jamais trop tard pour adhérer si vous n'êtes pas adhérent.

[Adhésion 2025 »](#)

[Plus d'information sur le site de l'association »](#)